

Afin d'adapter les services proposés aux besoins des éleveurs, le GDS du Cantal a lancé une étude sur les médecines complémentaires. Pour ce faire, 60 exploitations représentatives de la « ferme Cantal » ont été enquêtées dans tout le département.

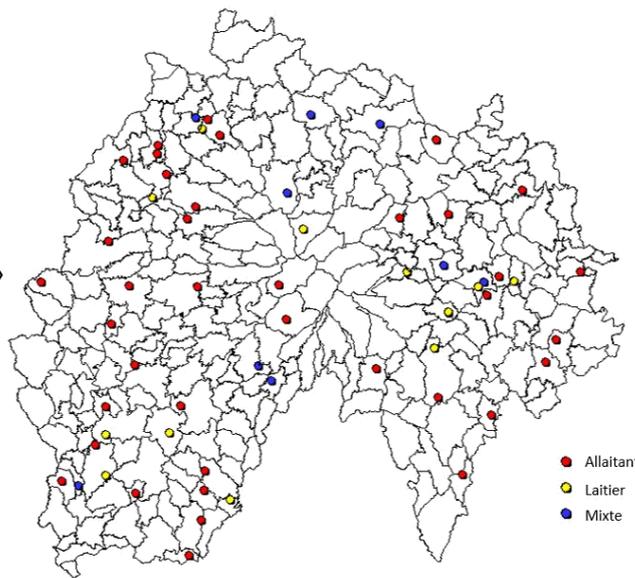
Quelques *a priori* subsistent...

« Ce sont des médecines naturelles, non dangereuses »

« Il y a besoin de peu de préparation pour leur utilisation »



Les médecines complémentaires nécessitent des précautions d'emploi et sont soumises à certaines règles



Carte des éleveurs interrogés lors de l'enquête

RAPPEL CONCERNANT LES PRINCIPALES MEDECINES COMPLEMENTAIRES

Homéopathie : Méthode thérapeutique basée sur des remèdes à des doses infinitésimales.

- + Economique, utilisable sur toutes les pathologies
- Demande de l'observation et de l'investissement

Phytothérapie : Traitement des maladies par les plantes ou leurs extraits

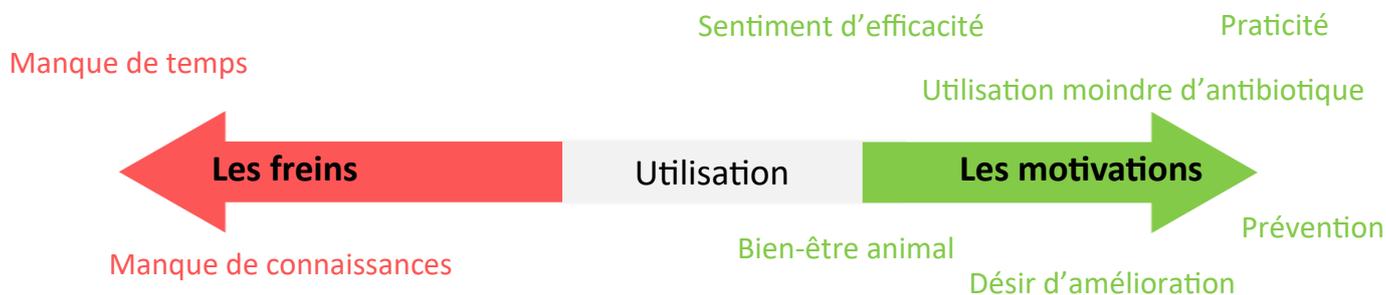
- + Facile d'utilisation, utilisation en préventif ou curatif
- Connaissances pointues en botanique

Aromathérapie : Phytothérapie axée sur les huiles essentielles

- + Facile d'utilisation, très spécifique
- Risque de toxicité, précautions d'emploi

Ostéopathie : Méthode thérapeutique faisant appel à des manipulations sur les os

- + Soulage la douleur, évite les réformes précoces
- Demande plusieurs séances, fatigue de l'animal



42 % des éleveurs suivent l'actualité dans ce domaine

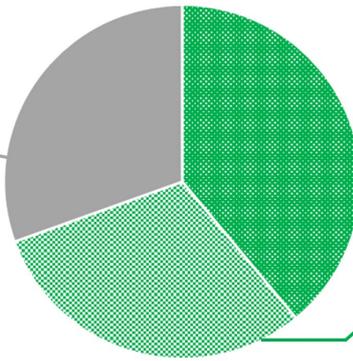
1/3 des éleveurs ont eu connaissance de ces médecines par le « Bouche à oreille »

Seulement 15% des éleveurs qui pratiquent ces médecines ont suivi une formation



Accompagnement des éleveurs

40 % des éleveurs ne demandent pas conseil avant un traitement



30% des éleveurs demandent conseil à leur vétérinaire

30% des éleveurs demandent conseil à leur technicien commercial



Utilisation des médecines complémentaires

Les éleveurs font leurs premiers pas car ils soignent au maximum 2 affections de bovins dans leur troupeau

70 % des éleveurs **utilisent le traitement seul**, sans traitement conventionnel

Environ **un tiers** des éleveurs achètent les traitements à leur technicien commercial

66% des éleveurs ne prennent aucune précaution d'emploi ni pour eux, ni pour l'animal

96 % des éleveurs disent ne pas être assez informés sur les réglementations

A savoir !

Les traitements utilisés doivent être notifiés dans le carnet sanitaire au même titre que les traitements conventionnels.

L'ordonnance vétérinaire est nécessaire pour tous les achats de traitements médicamenteux sauf pour les traitements homéopathiques.

En l'absence d'étude, des délais d'attente forfaitaires ont été mis en place pour l'aromathérapie et la phytothérapie. 7 jours pour le lait et 28 jours pour la viande (doublé en Agriculture Biologique).

Des éleveurs souvent novices...

La plupart des éleveurs ont encore peu de connaissances et notamment au niveau des réglementations. Ils soignent peu d'affections, mais perçoivent déjà de l'efficacité.

...demandeurs de formations...

Les éleveurs ont l'envie d'apprendre et de gagner en autonomie.

...et d'accompagnement

Un réel besoin d'accompagnement se fait sentir, le conseil vétérinaire n'est pas assez présent sur cette thématique.

Des formations en collaboration avec les vétérinaires praticiens du Cantal sont d'ores et déjà disponibles

Un guide explicatif, créé en collaboration avec les vétérinaires, vous sera bientôt proposé

Le GDS reste à votre disposition pour toute question, ou information

